

Paris, le 23 juin 2017 – N°72/H030

Le bureau du Cnis s'est réuni sous la présidence de Patrice Duran le 14 juin 2017.

**Le rapport du groupe de travail « Mesure du travail dissimulé et ses impacts pour les finances publiques » a été présenté par son président Alain Gubian et l'un de ses rapporteurs, Ronan Mahieu.** Les objectifs du mandat confié au groupe étaient de préciser la définition du travail dissimulé, identifier les moyens d'en améliorer la mesure et traiter la problématique de son impact sur les finances publiques. Dix-sept réunions et trente-trois auditions ont été menées entre octobre 2015 et avril 2017. Le groupe de travail n'a pas cherché à fournir une estimation du travail dissimulé sur l'ensemble de l'économie, mais plutôt à réunir les éléments de méthode et les résultats disponibles une fois les concepts précisés. Le rapport fournit un point de la situation actuelle et propose des pistes de progrès pour généraliser les analyses et les évaluations aux champs les moins explorés à ce stade. Il fournit notamment une clarification des définitions pertinentes et une analyse des différentes méthodes de quantification utilisées ou utilisables pour estimer le travail dissimulé. Les 41 recommandations du groupe de travail, réparties sur 4 thématiques s'adressent davantage aux organismes chargés du recouvrement et du versement des prestations ou aux administrations en charge de la lutte contre la fraude et le travail dissimulé qu'aux acteurs traditionnels de la statistique publique. L'une de ces propositions, notamment, est la création d'un observatoire du suivi du travail dissimulé assurant la production régulière d'une synthèse qualitative et quantitative s'appuyant sur la diversité des sources et des approches, à partir du modèle produit par le groupe de travail. Le bureau a validé ce rapport, en soulignant la qualité et la richesse des travaux du groupe.

**Pierre-Yves Geoffard, Chantal Cases, Sylvain Moreau** et le secrétariat général **ont présenté les sujets thématiques des commissions** réunies au printemps 2017, à partir des fiches synthétiques par commission récapitulant les sujets traités, les échanges et la participation. Quelques échanges ont porté sur les thèmes des commissions « entreprises et stratégies de marché » et « territoires » respectivement sur les pratiques culturelles et les statistiques sur l'Outremer, jugés un peu étroits, mais répondant cependant aux préoccupations des utilisateurs, telles qu'elles ont été exprimées dans le moyen terme 2014-2018. Concernant le thème de la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail » qui était consacré aux données statistiques sur les représentants du personnel, il a été souligné que l'accent a été principalement mis sur les sources de données existantes et le principe d'un groupe de travail portant sur la répression et la discrimination syndicale, qui permettrait de traiter ce sujet plus à fond a été rappelé.

**Le Président** a abordé les suites à donner aux préconisations du rapport sur l'accès des chercheurs aux données publiques, et notamment celle concernant la création d'une instance de concertation. Pour préciser les missions qui pourraient être confiées à cette instance, la création d'une commission de préfiguration est envisagée.

**Isabelle Anxionnaz** a informé de la constitution du groupe de travail restreint sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable (ODD), dont le président est Jean-René Brunetière. Ce groupe se réunira le 28 juin 2017, avec comme objectif de définir une méthode de travail permettant de finaliser le mandat du groupe de travail définitif, qui sera présenté lors de la prochaine réunion du bureau. Elle a rappelé, par ailleurs, la prochaine rencontre qui se tiendra le 22 juin, avec pour thème « Comment mesurer les discriminations dans le domaine de l'emploi ? » et dont le programme complet est en ligne sur le site du Cnis.

**Un point d'information a ensuite été réalisé par Luc Brière sur la territorialisation de la dépense publique**, sujet porté par le Cnis depuis plusieurs années. Les échanges entre l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ont permis de progresser sur les modalités d'élaboration des rapports aux préfets sur l'exécution des dépenses de l'État. Cependant, l'exercice se heurte à plusieurs obstacles : le système centralisé des dépenses de l'État, Chorus, dans lequel la codification des informations géographiques n'est pas une priorité de premier niveau, la mise en place de la réforme territoriale, qui conduit à regrouper certaines dépenses au niveau régional ou inter-régional, l'existence de dépenses non « régionalisables » par nature, versées centralement aux opérateurs de l'État et localisées artificiellement en Île-de-France.

**Jean-Luc Tavernier** a commenté l'actualité du service statistique public (SSP). **Au titre des dossiers internationaux**, la Commission statistique de l'ONU a validé la liste des indicateurs pour le suivi mondial des ODD (objectifs de développement durable). Le règlement européen sur les données à caractère personnel entrera en vigueur en France au mois de mai 2018 et suppose une modification de la loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Comité du système statistique européen (CSSE) s'est réuni les 17 et 18 mai 2017 et a notamment abordé le sujet de l'accès aux données privées et de la confidentialité, comme thème des futurs travaux du Partnership groupe, dont le directeur général de l'Insee sera membre à partir du mois de septembre 2017. La Commission européenne a adopté la proposition de règlement FRIBS, cadre commun pour la production des statistiques européennes d'entreprises. Les réflexions sur la localisation de la propriété intellectuelle en comptabilité nationale se poursuivent, notamment par la mise en place d'un « early-warning system » ou partage d'informations entre pays pour identifier les cas qui se posent. Enfin, l'équipe française qui participait au Hackathon Big Data organisé par Eurostat, dont l'enjeu consistait à élaborer un prototype permettant d'éclairer la décision politique, a obtenu la deuxième place parmi vingt-deux, derrière l'équipe croate.

**Le cadre institutionnel français** est marqué par les nouveaux textes sur les périmètres et insertions des services statistiques ministériels. L'Insee est placé sous l'autorité du ministre de l'Économie. Au sein du ministère de la justice, qui a engagé une réforme de l'organisation et des missions de son secrétariat général, la fonction statistique est reconnue et renforcée. Le service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire devient le service de la donnée et des études statistiques (SDES). Enfin, le service statistique ministériel de la fonction publique se réorganise au sein de la DGAFP, qui voit ses missions évoluer pour coordonner la politique de ressources humaines de l'ensemble de la fonction publique et assurer la mission de direction des ressources humaines de l'État

**Concernant l'actualité du service statistique public**, le directeur général a évoqué la polémique dans la presse sur les listes électorales pour préciser qu'il n'y a pas d'erreur du côté de l'Insee et que les divergences entre fichier électoral et listes communales ne seront plus possibles avec le répertoire électoral unique (REU) à venir. Le programme d'évolution de l'enquête Emploi se poursuit et des tests de collecte multimode sont en cours en 2017. De nouveaux indicateurs d'activités sont publiés depuis le 31 mars 2017 dans le cadre du règlement européen sur les statistiques de court terme. A partir du 19 juin 2017, les indices et séries chronologiques de la Banque de données macroéconomiques seront intégrées dans le site Insee.fr.

Pour conclure, le directeur général a évoqué **les principales publications du SSP**.

**Avant que le Président ne conclue la réunion, Françoise Maurel** a présenté le cadre prévu pour l'organisation du **colloque sur l'économie numérique. Celui-ci traitera principalement de l'impact de l'économie numérique sur les statistiques** et aura lieu au premier trimestre 2018. Ce colloque se déroulera sur une journée, la matinée étant consacrée à l'impact de l'économie numérique sur les statistiques économiques et l'après-midi à son impact sur l'observation du marché du travail.